

Durée : 4h00

Longueur : 13 km

Balisage : logo tour

▼ 830 m ▲ 1 050 m

Dénivelé : + 220 m

Assez difficile

Cette boucle dévoile un patrimoine architectural très riche : église de Chalinargues et de Moissac datées du XII^e siècle, croix de Mons XV^e siècle, sarcophages carolingiens ou mérovingiens de Moissac (VI^e-VII^e siècle), mais aussi les abris sous roche de Cuzers utilisés durant la préhistoire, les tumuli et le four à pain du hameau de Freissinet...



Traversée de propriétés privées,
chiens interdits, même tenus en laisse.



Topo-guide de référence :
Pays de la Pinatelle et de la Haute
Santioire
Office de tourisme Hautes Terres
Tourisme
www.hautesterrestourisme.fr

Création et entretien du circuit :
Hautes Terres Communauté
www.hautesterres.fr

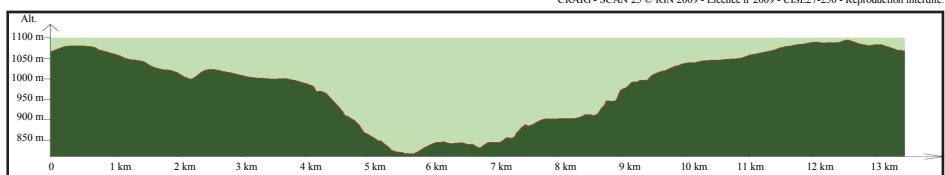
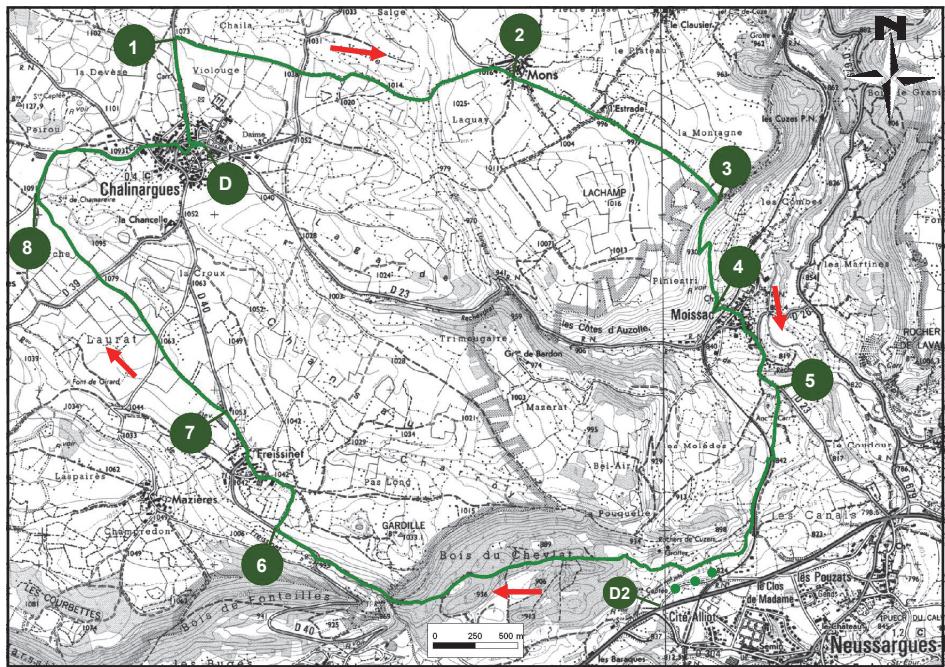
Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler
un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés

Le Sentier des Vieilles Pierres

CHALINARGUES - NEUSSARGUES



1 Le point de départ se situe à Chalinargues sur la placette avant la mairie. Face au panneau de départ, prendre la route à droite (D23) et remonter vers le village sur 100 mètres (lavoirs à main droite). Tourner à droite avant le panneau stop et emprunter une ruelle qui débouche sur la D39. Poursuivre en face sur environ 500 mètres.

D2 Départ également possible depuis le délaissé au bord de la RN122, en face du croisement de Neussargues/RN122/A75/Murat/Massiac. En ce cas, prendre la petite route en face du panneau de départ et suivre le balisage dédié.

1 Prendre le chemin à droite qui passe entre les prés. Effectuer environ 750 mètres, traverser la route et continuer sur le chemin en face sur à nouveau 750 mètres, traverser le ruisseau de Longuit et continuer tout droit. Le chemin plus étroit s'élève et débouche à Mons.

2 Dans le hameau de Mons, remarquer la croix datée du XV^e siècle classée aux Monuments Historiques. Sur sa raquette trône un Christ et une Vierge à l'enfant. Traverser la grande place, remarquer les abreuvoirs. Dépasser la maison de Lestrade et poursuivre en face. Lorsque le chemin tourne à droite, conti-

nuer en face sur le chemin herbeux. Traverser une clôture puis une chênaie en V.

3 A ce point (vue sur le Rocher de Laval), le chemin descend à flanc de coteau. Après les lacets, poursuivre toujours tout droit vers le château de Moissac (XVI^e siècle).

4 Tourner à gauche, franchir la voie ferrée désaffectée et entrer dans le village de Moissac. Dépasser l'église (XII^e siècle) et emprunter la route (D23) qui descend. Au sortir du village : sarcophages carolingiens et mérovingiens datés des VI^e et VII^e siècle.

5 Continuer tout droit sur la D23, ignorer le chemin à droite et emprunter la route suivante à droite. Continuer toujours tout droit sur le chemin qui longe la voie ferrée à main droite, la traverser par un pont et poursuivre toujours tout droit sur 1,2 km jusqu'à l'aplomb des grottes préhistoriques de Cuzers (un petit sentier à droite permet de monter jusqu'au site (10 mn A/R)).

(Continuer toujours tout droit pour entrer dans le Bois du Cheylat que l'on traverse sur 2 km par un chemin bordé de pierres moussues puis par une piste qui aboutie à la D40. Remonter la route sur 300 mètres.

Pour un retour au point de départ D2, peu après avoir traversé le pont de chemin de fer, prendre à gauche direction Neussargues/Via Arverna.

6 Prendre le chemin à droite sur 250 mètres. A la patte d'oeie tourner à gauche pour atteindre le bourg de Freissinet. Dépasser le four à pain à main gauche et suivre la route (D40) sur 300 mètres.

7 Arrivé à une croix, quitter la route et prendre le chemin de gauche. Poursuivre toujours tout droit en traversant successivement deux routes.

8 A la troisième route, prendre à droite, rejoindre Chalinargues et le point de départ en passant par l'église datée du XII^e siècle.

INFO
Ne pas manquer la visite de la maison de la Pinatelle. Située juste après la mairie cette structure présente un aperçu complet des environs.
www.maisondelapinatelle.com

Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

un trait indique la continuité du tracé,

Tourner à droite,

Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Pour une randonnée sans souci



Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes Hautes Terres Communauté. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.